

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize octobre,

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges-le-lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-54

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Demande de soutien auprès de la fédération française de football pour les travaux de mise en sécurisation des deux terrains de football de Putanges-le-Lac

Madame Dauger cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, Présidente de la commission Culture et Sports.

Madame Frouel rappelle aux membres du Conseil qu'à l'occasion des travaux de remplacement des lices du stade Lange, une demande d'aide a été déposée auprès de la fédération française de football, ligue de Normandie.

La possibilité de ce concours financier avait été évoquée lors de l'examen du projet, le 3 février 2021, pour un montant de 38 542,75 € HT.

Aussi madame Frouel sollicite de l'Assemblée un nouveau vote, pour chaque terrain, afin de déposer ce dossier, pour bénéficier de cette participation financière.

Madame Dauger invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des Membres présents :

- ✓ Approuve le devis estimatif présenté par l'entreprise Baticlos concernant cette opération pour un coût total de 14 860,50€ HT, soit 17 718,41€ TTC, pour le petit terrain et sollicite une demande d'aide auprès de la fédération française de football, ligue de Normandie,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, signer tout document concernant cette opération et à solliciter d'autres organismes pour l'obtention d'éventuelles subventions complémentaires.

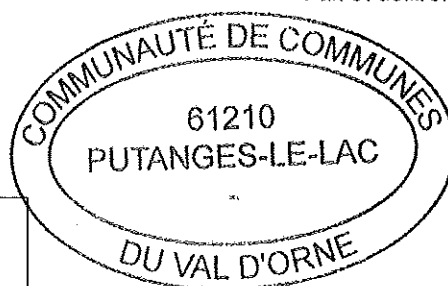
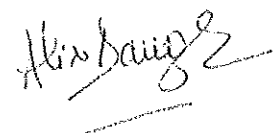
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Pour le Président, par délégation

Alix DAUGER

Sébastien LEROUX^{ère} Vice-Présidente



Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-54-DE
Date de télétransmission : 17/10/2022
Date de réception préfecture : 17/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize octobre,

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-55

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Demande de soutien auprès de la fédération française de football pour les travaux de mise en sécurisation des deux terrains de football de Putanges-le-Lac

Madame Dauger cède la parole à madame Marie-Françoise Frouel, Présidente de la commission Culture et Sports.

Madame Frouel rappelle aux membres du Conseil qu'à l'occasion des travaux de remplacement des lices du stade Lange, une demande d'aide a été déposée auprès de la fédération française de football, ligue de Normandie.

La possibilité de ce concours financier avait été évoquée lors de l'examen du projet, le 3 février 2021, pour un montant de 38 542,75 € HT.

Aussi madame Frouel sollicite de l'Assemblée un nouveau vote, pour chaque terrain, afin de déposer ce dossier, pour bénéficier de cette participation financière.

Madame Dauger invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, des Membres présents :

- ✓ Approuve le devis estimatif présenté par l'entreprise Baticlos concernant cette opération pour un coût total de 23 682,25€ HT, soit 28 128,46€ TTC, pour le grand terrain et sollicite une demande d'aide auprès de la fédération française de football, ligue de Normandie,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, signer tout document concernant cette opération et à solliciter d'autres organismes pour l'obtention d'éventuelles subventions complémentaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pour le Président, par délégation
Alix DAUGER
Sébastien LEROUX^{re} Vice-Présidente



Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-55-DE
Date de télétransmission : 17/10/2022
Date de réception préfecture : 17/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-56

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Modification des statuts et du siège social de la CDC du Val d'Orne

Madame Dauger précise que la mutualisation entreprise depuis 2021 porte ses fruits et permet un fonctionnement plus fluide des services et une meilleure circulation de l'information. Ainsi le processus de mutualisation au sein des locaux de la commune de Putanges-le-Lac se poursuit. Dans ce cadre, il est temps de modifier nos statuts et de déplacer le siège social de la Communauté de communes, de la Grande rue, vers la Place de l'Hôtel de ville.

Madame Dauger indique aux maires présents que toute modification des statuts doit être également notifiée à l'ensemble des communes membres, les invitant à faire délibérer leurs conseils municipaux dans un délai de 3 mois. L'avis d'une commune est considéré comme favorable si sa délibération est concordante avec celle du Conseil communautaire. Les conditions de majorité requises sont celles exigées lors de la création de l'EPCI, c'est-à-dire :

- soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ;
- soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population.

La vice-présidente poursuit en spécifiant que l'article 2, intitulé « siège », rédigé comme suit :

« Le siège de la Communauté de communes est fixé 8 Grande Rue à PUTANGES PONT ECREPIN. Les réunions du Conseil de Communauté se tiendront dans chaque Commune membre » est ainsi modifié :

« Le siège de la Communauté de communes est fixé 12 Place de l'Hôtel de ville, Putanges-le-Lac. Les réunions du Conseil communautaire se tiendront dans l'une des communes membres. »

Madame Dauger invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

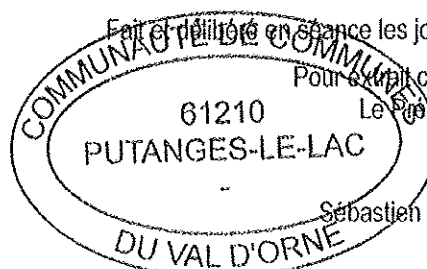
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, moins une abstention, des Membres présents :

- ✓ Entérine le déplacement du siège de la Communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Modifie l'article 2 de ses statuts comme indiqué ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Pour le Président, par délégation



Sébastien LEROUX

Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-56-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christline POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-57

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Création et suppression d'un poste dans les écoles de Putanges le Lac

Madame Dauger cède la parole à monsieur Régis Duchesne Président de la commission éducation jeunesse, afin de présenter ce rapport.

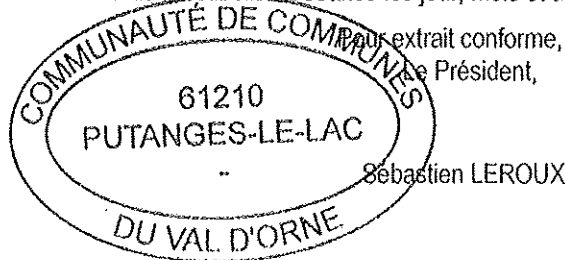
Monsieur Duchesne précise que madame Vanessa Marshall, agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles sur le pôle scolaire de Putanges-le-Lac, avait souhaité ne plus effectuer des heures de ménage pendant les vacances scolaires, à partir du 1^{er} novembre 2022. Cette proposition a été acceptée par sa hiérarchie, après un entretien.

S'agissant d'un agent titulaire, une délibération est nécessaire. Il s'agit de supprimer le poste actuel d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et de le remplacer par un poste à la quotité de travail ainsi corrigée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de supprimer le poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles de 32h/35^e à compter du 1^{er} novembre 2022,
- ✓ Décide de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles de 31h15/35^e à compter du 1^{er} novembre 2022,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour le Président, par délégué
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-58

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

FPIC, conditions d'attribution au titre de 2022

Madame Dauger Présidente de la commission Finances et Personnel convie l'Assemblée à l'examen annuel de la répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Madame Dauger souligne que les montants 2022 ont été communiqués le 28 juillet dernier, date du courrier de monsieur le Préfet. Elle ajoute qu'une dérogation au régime de droit commun impose des conditions de majorité précise :

- L'unanimité, pour une répartition entièrement libre,
- La majorité qualifiée des 2/3, pour une dérogation dans la limite de 30% du montant de droit commun et tenant compte des critères de potentiel financier, de revenus et de population.

Comme en 2021 (délibération 2021-52 du 29 septembre 2021), madame Dauger propose de rester sur la règle déjà adoptée l'an dernier et ainsi de figer le montant reversé aux communes membres de la CDC aux sommes versées en 2021. La légère diminution du FPIC, pour l'année 2022, serait ainsi lissée, permettrait que toutes les communes perçoivent une part, alors que la répartition 2022 proposée par l'Etat conduirait à supprimer la dotation pour Saint-Hilaire de Briouze et limiterait la baisse de recettes de la CDC à 110 960€ au lieu de 115 739€ en 2021. Pour cela, une adoption à l'unanimité de cette répartition est requise.

Madame Dauger donne lecture des éléments chiffrés, pour l'évolution du Fonds :

FPIC	2020	2021	2022
Montant total	182 345€	190 865€	186 086€

pour la répartition proposée aux communes membres :

Communes	Montants attribués en 2021 et proposés pour 2022	Montants notifiés pour 2022
Bazoches-au-Houlme	5 863€	6 312€
Champcerie	2 077€	2 468€
Craménil	2 121€	1 752€
Faverolles	1 843€	2 136€
Giel-Courteilles	11 443€	13 333€
Habloville	3 803€	4 345€
Lignou	1 864€	1 991€
Ménil-Gondouin	2 317€	2 303€
Ménil-Hermel	3 269€	3 695€
Ménil-Vin	669€	692€
Montreuil-au-Houlme	2 105€	2 172€
Neuvy-au-Houlme	2 328€	2 529€
Putanges-le-Lac	24 297€	26 075€
Saint-André-de-Briouze	2 315€	2 493€
Saint-Hilaire-de-Briouze	1 817€	0€
Sainte-Honorine-la-Guillaume	5 634€	6 357€
Les Yveteaux	1 361€	1 559€
TOTAL	75 126€	80 212€

Et pour la part de l'EPCI :

FPIC	Proposition 2022	Notifié 2022
Part EPCI	186 086 - 75 126 = 110 960€	186 086 - 80 212 = 105 874€

Madame Pommier indique ne pas prendre part au vote.

Madame Dauger invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Autorise monsieur le Président à attribuer aux communes les montants notifiés pour l'année 2021, au titre de 2022 comme détaillé dans la proposition ci-dessus,
- ✓ Autorise monsieur le Président à attribuer à la CDC le montant de 110 960€, pour 2022,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Président, par délégation
Alix DAUGER
 Vice-Présidente

Le Président,
Sébastien LEROUX

61210
 PUTANGES-LE-LAC
 DU VAL D'ORNE

Accusé de réception en préfecture
 061-246100390-20221013-2022-58-DE
 Date de télétransmission : 19/10/2022
 Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christline POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-59

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

M57, décision de passage à la nouvelle nomenclature comptable

Madame Dauger, Présidente de la commission Finances et Personnel, informe l'Assemblée de la mise en place d'une nouvelle nomenclature comptable, désignée par le sigle M57 : la lettre « M » signifiant « instruction ministérielle d'ordre financier », tandis que le nombre fait référence aux différentes versions de cette même instruction. Sans rentrer dans le détail, on précisera que les différentes instructions comptables sont toutes inspirées du plan comptable général (PCG) qui s'applique à la comptabilité des entreprises du secteur privé.

La M57 est aujourd'hui l'instruction budgétaire et comptable la plus moderne et la plus aboutie en termes de qualité comptable. Elle découle d'un long processus de normalisation des comptes publics locaux. Il s'agit donc du nouveau référentiel budgétaire et comptable des organismes publics locaux,

Madame Dauger signale ses principales innovations, par rapport aux instructions précédentes :

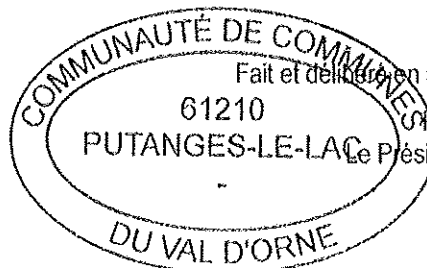
- la fongibilité partielle des budgets, dans la limite de 7,5% des enveloppes votées (en remplacement des réserves pour dépenses imprévues),
- la possibilité de voter un règlement budgétaire pour la durée du mandat électif,
- un recours accru à la pluri annualité (AP/CP), comme c'est déjà le cas pour les régions et les départements.

Cela étant exposé, madame la vice-présidente invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal de la CDC du Val d'Orne, à compter du 1er janvier 2023 et pour ses budgets annexes,
- ✓ Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ✓ Calcule l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis et des frais d'études non suivis de réalisations,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-59-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président, Sébastien LEROUX

Alix DAUGER

1^{ère} Vice-Présidente

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Kalia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-60

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Création d'un poste de vacataire pour la formation du personnel

Madame Dauger rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année scolaire 2022-23 une activité de formation pour les personnels des écoles en matière d'hygiène des locaux et de techniques de nettoyage. Ce besoin a été mis en évidence à la suite du contrôle des services vétérinaires à la cantine de Sainte-Honorine-la-Guillaume et l'obligation de mettre en place des plans de nettoyage.

Cette formation constitue une tâche spécifique, discontinue dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de l'EPCI.

Elle expose qu'il convient de recruter un vacataire, conformément à la jurisprudence administrative, l'intéressé étant rémunéré à l'acte. Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

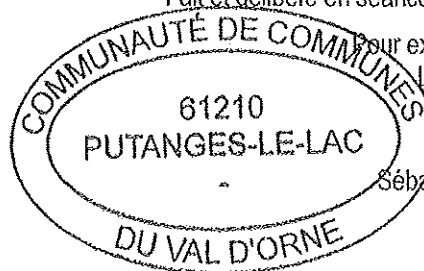
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1^{er},

Considérant la nécessité d'avoir recours à 1 vacataire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide d'autoriser monsieur le Président à recruter un vacataire du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023,
- ✓ Fixe le taux de vacation à 230€, forfaitairement par mission réalisée,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Pour le Président, par délégation,

Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Sébastien LEROUX

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-60-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize octobre,

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-61

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Logements de Neuvy au Houlme, renonciation à la convention

Madame Dauger cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire.

Monsieur Petit explique qu'en 1996, la Communauté de communes avait signé un bail emphytéotique avec la commune de Neuvy-au-Houlme, propriétaire d'un bâtiment à usage d'habitation, pour une durée de vingt-cinq années. Puis, en 1998, une convention avait été entérinée par les deux collectivités, pour mise à disposition de cet immeuble, pour une durée de trente-et-un an (jusqu'au 31/12/2029).

La CDC a loué les appartements depuis cette date, conformément aux politiques arrêtées à l'époque.

Depuis, compte tenu de sa situation financière et du caractère déficitaire de cette activité, la CDC a réorienté ses décisions. Aussi, le départ de la dernière occupante du site, permet d'envisager, aujourd'hui, de clore ce chapitre et cette mise à disposition.

Sur le plan juridique, les parties peuvent librement et par accord, décider de la résiliation. A cette occasion, elles devront en prévoir les conséquences et statuer sur le sort des biens objet de la convention.

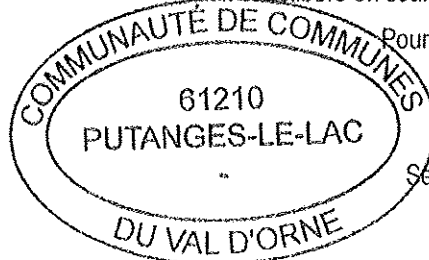
Madame Moiteaux précise ne pas prendre part au vote.

Madame la vice-présidente invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de résilier la convention signée en 1998,
- ✓ Charge monsieur le Président, ou son représentant, de définir les conditions de cette résiliation et le sort des biens objet de ladite convention,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Pour le Président, par délégué :

Alix DAUGER

1^{ère} Vice-Présidente

Sébastien LEROUX

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-61-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,
Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-62

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

SMICO, modification des statuts, nouveaux adhérents et départs

Madame Dauger rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes du Val d'Orne demeure membre du Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Collectivités (SMICO). Monsieur le Président fait savoir ensuite au Conseil Communautaire que deux communes, un établissement public et un syndicat ont sollicité leur adhésion au SMICO.

Par ailleurs, trente-quatre communes et quatre syndicats ont sollicité leur retrait.

Lors de la réunion du 18 juin 2022, le comité syndical du SMICO a donné son accord pour les adhésions et retraits souhaités, sans condition financière particulière.

Madame Dauger indique ensuite qu'en application des articles L.5211-18 et L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu d'émettre un avis sur les adhésions et retrait sollicités. A défaut de délibération dans un délai de trois mois à compter de la notification par le Président du SMICO, l'avis de la commune est réputé favorable pour les adhésions et défavorable pour les retraits.

Madame la vice-présidente invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

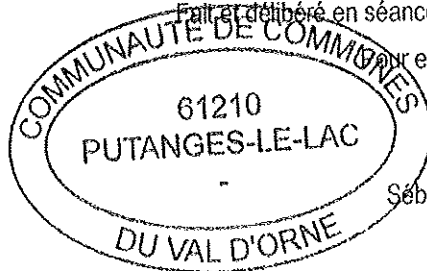
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Emet un avis favorable aux adhésions des communes de Parfondeval et Langrune-sur-Mer, au CCAS de Rives d'Andaine, au SIAEP des 3 cantons,
- ✓ Emet un avis favorable aux retraits des communes d'Appenai-sous-Bellême, Barou-en-Auge, Ciral, La-Ferté-Macé (pour la partie du territoire d'Antoigny), La Ferté-en-Ouche (pour la partie du territoire des communes d'Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté-Fresnel, Saint-Nicolas des Laitiers et Villers-en-Ouche), La Fresnaie Fayel, Gouffern-en-Auge (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry-en-Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly-en-Gouffern, Urou et Crennes), Livarot Pays D'auge (pour la partie du territoire de Fervaques), Les Monts d'Aunay (pour la partie du territoire de Campandré-Valcongrain), Mortrée, Résenlieu,

Saint-Martin du Vieux Bellême, Sap André, Tinchebray-Bocage (Pour La Partie Du Territoire De La Commune De Frênes) ; Tourouvre Au Perche (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai), Villiers sous-Mortagne, Ecouché-les-Vallées, Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Saint-Evroult de Montfort, Chaumont, Sainte-Scolasse sur Sarthe, La Genevraie, Boucé, Marchemaison, Feings, Méhoudin, Le Pin Au Haras, Semallé, Sévigny, Rosel, Thue Et Mue, Bellou Le Trichard, Monts d'Andaine, Tracy Bocage, du Siaep de Gacé, des Sivos de Gacé et Monts d'Andaine, du Sivom de Seej (Enfance Education Jeunesse),

- ✓ Charge monsieur le Président, ou son représentant, d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Pour le Président, par délégué

Alix DAUGER

1^{ère} Vice-Présidente

Sébastien LEROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alix Dauger", written over a horizontal line.

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-63

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Soutien à la candidature du Pays du Bocage à l'appel à projets LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) 2023/2027

Madame Dauger rappelle que le PETR du Pays du Bocage anime le programme de fonds européen LEADER sur son territoire, depuis plus de 15 ans. Une enveloppe de 3,5 millions d'euros a ainsi été mobilisée pour le financement de projets sur la période 2015-2022.

Plusieurs acteurs publics et privés de la CDC du Val d'Orne ont pu en bénéficier et LEADER a financé :

- L'acquisition de barques électriques dans le cadre du projet des aménagements du lac de Rabodanges,
- L'aménagement de la salle socio-culturelle de Saint-André-de-Briouze,
- La création d'un local multiusages à Saint-Hilaire-de-Briouze,
- La création du tiers-lieu culturel K'Rabo.

Au-delà du financement de projets, LEADER offre aux territoires ruraux une ingénierie qui permet de les accompagner dans le financement et la réalisation de leurs opérations.

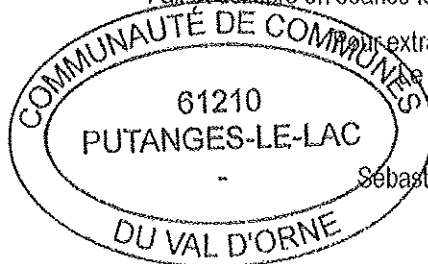
Le PETR élabore actuellement sa candidature pour la gestion d'un nouveau programme LEADER sur la période 2023-2027. La concertation est actuellement menée pour faire émerger les principaux enjeux et de définir une nouvelle stratégie locale de développement.

Madame la vice-présidente invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

- ✓ Décide de soutenir le principe de la candidature du PETR du Pays du Bocage à ce nouveau programme leader 2023-2027,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



pour l'extrait conforme,
le Président,

Pour le Président, par délégué

Alix DAUGER

1^{ère} Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-63-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-64

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Rapport sur le prix et la qualité du service public assainissement non collectif 2021

Madame la vice-présidente cède la parole à monsieur Michel Petit, Président de la commission aménagement du territoire, pour l'examen de ce dossier envoyé, au préalable, aux conseillers.

Monsieur Petit rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observation national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Monsieur Petit détaille les conditions difficiles de préparation d'un tel document alors que l'agent en charge du dossier avait quitté les services de la CDC au 1^{er} juin 2021. Il partage le travail sérieux et appliqué, dans une matière technique, de l'agent en charge du suivi administratif du SPANC.

Il poursuit en indiquant qu'au titre d'une information juste il faut souligner que les éléments fournis ne sont pas tous révélateurs de la situation et qu'après analyse, les dossiers pour les années antérieures à 2022 comportaient de nombreuses erreurs ou imprécisions. C'est pourquoi, dans le marché en place depuis le 1^{er} juillet, une prestation spécifique a été commandée à l'entreprise attributaire pour procéder au recensement de l'ensemble des archives du SPANC afin de disposer, pour l'avenir, d'une base de travail fiable et actualisée.

Cela étant exposé, madame la vice-présidente invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents :

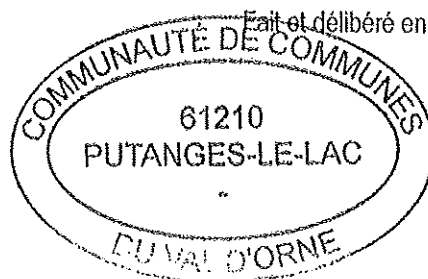
- ✓ Adopte le rapport sur le prix et la qualité du SPANC de la Communauté de communes du Val d'Orne de l'année 2021,
- ✓ Décide de mettre en ligne ce rapport sur le site www.services.eaufrance.fr,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président, Pour le Président, par délégation

Sébastien LEROUX Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-64-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022



Alix Dauger

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize octobre,

à vingt heures trente minutes,

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-65

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023 – Etablissements ONFROY MOTOCULTURE

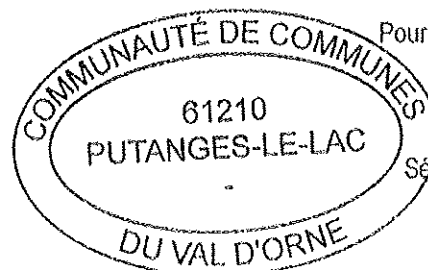
Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire, les dispositions des articles 1521 II-III du Code Général des impôts qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des locaux à usage industriel ou commercial et, les immeubles munis d'un appareil d'incinération.

Considérant que les locaux des Etablissements ONFROY MOTOCULTURE de Putanges-Pont-Ecrepin, commune déléguée de Putanges-Le-Lac, sont destinés à un usage industriel et que cette entreprise a passé directement un contrat avec la SAS LE FEUVRIER (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer les Etablissements ONFROY MOTOCULTURE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Pour le Président, par délégation

Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Sébastien LEROUX

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-65-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-66

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023 -- Voyages GOUGEUL

Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire, les dispositions des articles 1521 II-III du Code Général des impôts qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des locaux à usage industriel ou commercial et, les immeubles munis d'un appareil d'incinération.

Considérant que les locaux des Voyages GOUGEUL de Putanges-Pont-Ecrepin, commune déléguée de Putanges-Le-Lac, sont destinés à un usage industriel et que cette entreprise a passé directement un contrat avec la SAS LE FEUVRIER (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer les Voyages GOUGEUL de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Sébastien LEROUX

Pour le Président, par délég.
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-66-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-67

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023- SARL QUINCE Jean-François et Jack

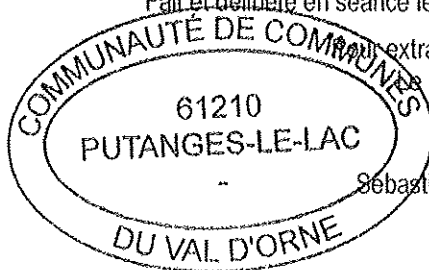
Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire, les dispositions des articles 1521 II-III du Code Général des impôts qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des locaux à usage industriel ou commercial et, les immeubles munis d'un appareil d'incinération.

Considérant que les locaux de la S.A.R.L. QUINCE de Putanges-Pont-Ecrépin, commune déléguée de Putanges-Le-Lac, sont destinés à un usage industriel et que cette entreprise de maçonnerie a passé directement un contrat avec la SAS LE FEUVRIER (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer la S.A.R.L. QUINCE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

Sébastien LEROUX

Pour le Président, par délégation
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le Lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-68

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023 – Etablissement GIEL DON BOSCO

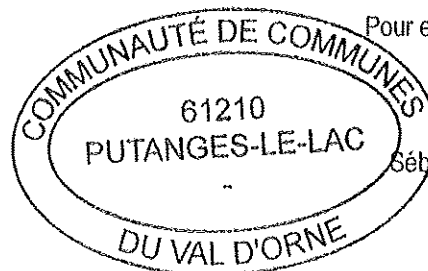
Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521 II du Code Général des impôts, qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des usines, des locaux sans caractère industriel ou commercial, pris en location par l'Etat, les départements, les communes, ainsi que les établissements publics, scientifiques d'enseignement et d'assistance, et affectés à un service public et des locaux situés dans une partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures.

Considérant que l'Etablissement Giel Don Bosco est situé dans une partie de la commune de GIEL-COURTEILLES où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères et que par conséquent, il a été passé directement un contrat avec la S.N.N. SUEZ (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer l'Etablissement Giel Don Bosco de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Pour le Président, par déléga
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Sébastien LEROUX

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-68-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Kafia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-69

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023- Menuiserie PATRY Jean-Luc

Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire, les dispositions des articles 1521 II-III du Code Général des impôts qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des locaux à usage industriel ou commercial et, les immeubles munis d'un appareil d'incinération.

Considérant que les locaux de la MENUISERIE PATRY de La Fresnaye-au-Sauvage, commune déléguée de Putanges-Le-Lac, sont destinés à un usage industriel et que cette entreprise de menuiserie s'est équipée en interne de bennes adéquates pour l'évacuation de ses déchets ainsi que du camion pour les transferts chez LE FEUVRIER qui assure le traitement des déchets (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer l'entreprise de MENUISERIE PATRY de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Sébastien LEROUX

Pour le Président, par délég
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-69-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers
en exercice : 33

Etaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Kalia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers
Présents : 27

2022-70

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023- Société GILLOT SAS

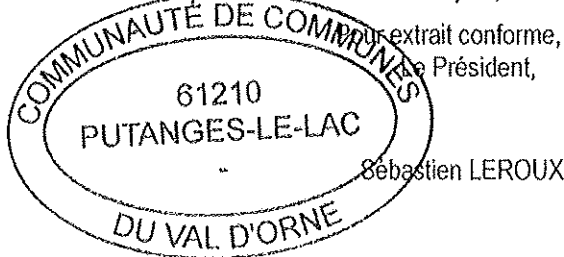
Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire, les dispositions des articles 1521 II-III du Code Général des impôts qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des locaux à usage industriel ou commercial et, les immeubles munis d'un appareil d'incinération.

Considérant que les locaux de la Société GILLOT située sur la commune de St-Hilaire de Briouze, sont destinés à un usage industriel et que cette entreprise a passé directement un contrat avec la SAS LE FEUVRIER (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer la Société GILLOT de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour le Président, par délég.
Alix DAUGER
1^{ère} Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture
061-246100390-20221013-2022-70-DE
Date de télétransmission : 19/10/2022
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Département

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

de l'Orne

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE

Arrondissement
d'Argentan

Séance du 13 octobre 2022

Date de la convocation :
5 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
Le treize octobre,
à vingt heures trente minutes,

Date d'affichage :
5 octobre 2022

Le Conseil de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Putanges le lac, sous la présidence de Madame Alix DAUGER

Nombre de conseillers en exercice : 33

Étaient présents : Alix DAUGER, Jeanne GUILLOUET, Sylvain GAUDIN, Xavier LE MENAHES, Joël CARON, Katia HALLUIN, Jean-Claude BIGNON, Christine POMMIER, Annette MARTIN, Sophie PICHONNIER, Régis DUCHESNE, Michel PETIT, Lucien BUAT, Dominique LEMANCEL, Jean ONFROY, Marie-Françoise FROUEL, Gérard GRANDSIRE, Marie-Cécile LEPELIER, Pierre MADELINE, Philippe MALLARD, Isabelle MOITEAUX, Philippe GRANDIN, Véronique DELAUNAY, Dominique PICHONNIER, Sébastien BEAUFRERE, François MONTAMBAULT, Denis MOREAU

Nombre de conseillers Présents : 27

2022-71

Absents excusés ayant donné procuration : Yvette RUBAN à Philippe GRANDIN, Patrice LIENART à Alix DAUGER, Sébastien LEROUX à Jeanne GUILLOUET, Annick MACE à Véronique DELAUNAY

Absents : Jean-Louis PITEL, Nelly GREUSARD

Madame Jeanne GUILLOUET a été désignée comme secrétaire de séance

Exonération Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères année 2023– Société BOLAIDOR SAS

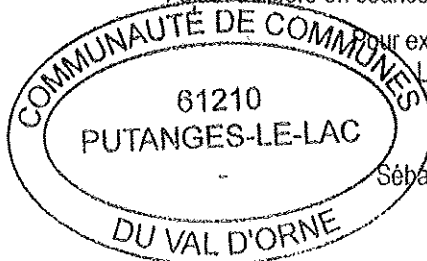
Madame DAUGER expose au Conseil Communautaire, les dispositions des articles 1521 II-III du Code Général des impôts qui permettent d'exonérer certaines propriétés de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Il s'agit des locaux à usage industriel ou commercial et, les immeubles munis d'un appareil d'incinération.

Considérant que les locaux de la Société BOLAIDOR située sur la commune de St-Hilaire de Briouze, sont destinés à un usage industriel et que cette entreprise a passé directement un contrat avec la SAS LE FEUVRIER (document fourni),

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ décide d'exonérer la Société BOLAIDOR de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023
- ✓ autorise monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Président,

Sébastien LEROUX

Pour le Président, par délég.

Alix DAUGER

1^{ère} Vice-Présidente